

Conditions générales 26-27 – École de danse Camille Geinoz

1. Inscription et paiement :

- Une fois signée, l'inscription fait office de contrat entre la structure et les élèves/parents.
- Les niveaux et âges sont indiqués pour orienter les élèves et les parents au moment du choix du cours, mais la décision finale est prise par l'équipe pédagogique selon les prérequis de chaque cours. Des changements d'horaires/regroupements de cours de notre part seront évités mais pourront être effectués en début d'année selon les effectifs de chaque cours. Les parents/élèves seront contactés afin d'être orientés vers un autre cours adapté à l'élève.
- Les informations que vous fournissez sur l'inscription sont confidentielles et elles ne seront aucunement communiquées à des tiers. Je vous prie de bien vouloir m'informer en cas de changement d'adresse, d'e-mail ou de numéro de téléphone.
- Le premier cours d'essai est gratuit et sans engagement.
- L'inscription est un engagement annuel (année scolaire) et aucune résiliation en cours d'année ne sera acceptée (sauf en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif). Toutefois, le paiement peut être réglé de manière annuelle ou semestrielle (ou en plus de fois sur demande). Le tarif est adapté si l'élève commence en cours d'année.
- Les tarifs sont indiqués sur le site (camille-geinoz.ch) et les frais d'inscription sont de 20.- par élève. Une facture vous sera adressée en fonction des cours que vous avez choisis dans l'inscription. La facture pour le semestre d'automne est à payer avant le 30 septembre, et la facture pour le semestre de printemps est à payer avant le 29 février.
- Pour le cours « groupe concours et projets » le tarif ne comprend que les cours donnés. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer (frais d'inscription aux concours/événements,

déplacements, costumes) et sont à la charge des parents.

- Le rabais de 10% sur le deuxième forfait d'une même famille s'applique sur le forfait le plus cher de cette famille. Les troisièmes et quatrièmes forfaits d'une même famille bénéficient eux aussi d'un rabais de 10%.
- Lors du paiement, merci d'indiquer dans les communications le prénom et nom de l'élève, quels cours il suit / quel forfait vous avez choisi.
- Les cours privés ou ponctuels peuvent être réglés par virement, par twint (077 469 09 85) ou en cash.

2. Calendrier scolaire :

- Les cours n'ont pas lieu durant les vacances scolaires et les jours fériés (canton de Fribourg). D'éventuels stages supplémentaires pourront être rajoutés lors des vacances ou en week-end. Les cours débutent dès le 31 août 2026 (compris) et se terminent fin juin.

Vacances et fériés durant l'année 2026-27 :

12-23 octobre
8 décembre (Immaculée conception)
21 décembre – 01 janvier
08-12 février
26 mars (vendredi saint) - 09 avril
06-07 mai (pont de l'Ascension)
17 mai (pentecôte)
27 mai (Fête-Dieu)

3. Absence et retard

- Merci de communiquer toute absence ou retard au 077 469 09 85 ou par mail auprès du professeur concerné. Si l'élève a des douleurs, je vous invite à le communiquer avant le cours également.
- Pas de remboursement en cas de désistement ou de cours manqué (sauf sur présentation d'un certificat médical d'une durée de plus de 2 semaines). L'élève qui a manqué un cours peut cependant le rattraper dans le courant de l'année lors d'un autre cours affiché dans la grille horaire

(pour autant que le niveau soit adapté), hors stages et workshops.

- En cas d'absence occasionnelle du professeur, le cours sera donné par un.e remplaçant.e, reporté ou remboursé s'il devait être complètement annulé.

4. Accès à la salle

- Les parents des élèves ne sont pas autorisés à rester dans la salle pendant les cours (sauf lors du premier cours).
- Lorsque l'élève arrive dans la salle/le couloir, il reste silencieux pour ne pas déranger le cours précédant le sien.

5. Tenue

- Les bijoux doivent être enlevés et rangés avant le cours de danse. Nous invitons les élèves à les prendre avec eux dans la salle.

Contemporary Jazz

- Les élèves doivent porter une tenue confortable et adaptée à la pratique de la danse. Les élèves dansent à pieds nus, en chaussettes ou en pédilles.
- Pour le cours technique, les élèves doivent porter un legging ou des shorts afin de rendre les genoux et les jambes visibles. Nous encourageons également à le faire dans les autres cours.
- Les cheveux sont attachés de manière à dégager le visage.

Hip-hop

- Les élèves doivent porter une tenue confortable et adaptée à la pratique de la danse. Les élèves dansent en baskets de sport d'intérieur avec semelle claire. Les chaussures d'extérieures sont interdites dans la salle.
- Les cheveux sont attachés de manière à dégager le visage.

Danse classique

- Les filles, jusqu'à 10 ans y compris, portent un justaucorps clair et sans jupette, des demi-pointes en tissu ainsi que des collants couleur rose clair ou saumon.
- Les élèves à partir de 11 ans peuvent porter des justaucorps foncés avec ou sans jupette.
- Les cache-cœurs sont acceptés en début de cours.

- Les garçons portent un legging noir, un t-shirt blanc ou noir, avec des demi-pointes noires ou blanches, ainsi que des chaussettes de la même couleur que les chaussons.
- Pour les filles, les cheveux sont attachés en chignon sans bun, vous trouverez en grande surface des élastiques, des pinces à chignon et des filets. Lors du premier cours de danse en août, la professeure vous montrera comment attacher les cheveux de vos filles.

6. Responsabilité

- En dehors des heures de cours, les élèves mineurs sont sous la responsabilité des parents. Merci de bien vouloir garder le calme dans les couloirs et de respecter les parties communes telles que l'entrée du bâtiment, les vestiaires et les toilettes.
- Nous déclinons toute responsabilité en cas de blessure pendant le cours de danse. L'élève (ou les parents de l'élève) sont responsables de sa couverture d'assurance accident.
- Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol. Nous invitons les élèves à prendre leurs objets de valeur dans la salle.

7. Droit à l'image

- Si vous acceptez la prise de vue dans le formulaire d'inscription, celles-ci pourront être utilisées sur le site, les réseaux sociaux, flyers ou autre support.
- Si vous n'acceptez pas les prises de vue, aucune photo/vidéo de votre enfant (s'il est mineur) ne sera prise de ma part. Sont exclus les spectacles de fin d'année et autres représentations qui constituent des événements publics.
- Ni les élèves ni les parents n'ont le droit de filmer ou de photographier durant le cours de danse sans l'autorisation préalable du professeur.

8. Réseaux sociaux

- Si un élève (ou ses parents s'il est mineur) veut publier un extrait vidéo/photo, il vérifie que personne d'autre n'y apparaît ou demande l'autorisation de l'élève qui y apparaît (ou de ses parents pour les mineurs).

- Si un élève publie un média, il précise le nom du chorégraphe, la structure (Dance Studio Camille Geinoz), et le photographe/vidéaste lorsque c'est un professionnel.
- Le professeur se réserve le droit de refuser la publication d'un média sur les réseaux sociaux. Dans un tel cas, la personne qui l'a publié est tenue de le supprimer.
- Les parents ont la responsabilité de guider leurs enfants dans l'utilisation des réseaux sociaux si les enfants en ont accès.

9. Spectacle

- Un spectacle en fin d'année aura lieu et des dates (ainsi que celles d'éventuelles répétitions) vous seront communiquées le plus rapidement possible. Les élèves de chaque cours auront l'occasion de présenter le travail effectué durant l'année et de découvrir les joies de la scène. La participation au spectacle n'est pas obligatoire mais les chorégraphies présentées seront préparées durant les cours (en seconde partie d'année), nous invitons donc les élèves à être disponibles aux dates du spectacle/des répétitions pour y prendre part. Monter sur scène fait partie intégrante des apprentissages de la danse ! La participation au spectacle demande, le cas échéant, un engagement sérieux de la part de chaque élève et si un.e élève est trop souvent absent en cours et ne rattrape pas les chorégraphies de son côté, le professeur peut l'exclure de la chorégraphie en question pour le spectacle.
- Si la majorité des élèves d'un groupe ne souhaite pas participer au spectacle, le groupe peut ne pas y prendre part du tout.
- Des frais en ce qui concerne les costumes ou autres peuvent être demandés, mais nous ferons tout pour limiter les frais.

10. Le respect en cours

- L'élève est prêt à débiter le cours à l'heure, et fait donc en sorte d'arriver en avance pour se changer dans le calme et ne pas déranger la leçon.
- Chaque élève est libre d'apprendre dans le respect avec ses différences et peu importe son niveau. Aucune moquerie ou méchanceté entre les élèves ni les parents n'est tolérée.
- Les élèves et les parents respectent les professeur.e.s et les autres élèves et ont une attitude bienveillante. Ils respectent leur avis et leur vision méthodologique et sa mise en pratique pendant le cours. Les costumes, placements dans les danses, musiques, et autres choix sont exclusivement la responsabilité des professeur.e.s.
- Les comportements inadaptés ne seront pas acceptés, afin de maintenir une ambiance agréable pour tous au sein des cours.
- Les élèves et les parents respectent les locaux et veillent à jeter leurs déchets et ranger leurs affaires dans leurs sacs.

11. Groupe concours

- La sélection des danseur.euses pour les groupes concours est faite sur audition.¹ Cette sélection se fait en fonction de plusieurs critères : la motivation de l'élève, ses capacités physiques, techniques, ainsi que sa maturité et son engagement. Les critères de sélection sont adaptés à chaque catégorie d'âge, afin de respecter les capacités attendues selon le niveau de développement de l'enfant. Pour garantir une progression cohérente, les enfants retenus doivent obligatoirement suivre au minimum deux cours par semaine au sein de l'école de danse durant toute l'année. Pour les adultes, il n'y a pas d'obligation de suivre un minimum de cours mais chaque situation sera évaluée au cas par cas lors de l'audition.
- Les solos et duos sont réservés uniquement aux élèves ayant un niveau élevé (en tenant compte de

¹ L'équipe se réserve le droit d'accepter exceptionnellement une demande dans le courant de l'été si l'élève remplit tous les critères.

l'âge), et sont attribués sur décision exclusive de l'équipe pédagogique.

- La participation au groupe concours demande de la disponibilité sur les week-ends également. Les dates précises de concours / autres scènes seront communiquées au plus vite mais d'éventuels projets peuvent se rajouter et être annoncés à plus court terme.

L'abonnement ne comprend que les cours donnés. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer (frais

d'inscription aux concours/événements, déplacements, costumes, etc.) et sont à la charge des parents.

- Valeurs : un concours implique forcément des résultats, mais l'accent est mis sur la persévérance, l'envie de faire de son mieux et de se donner les moyens d'y arriver et être fier de soi et de sa progression, qu'importe le résultat final. Aucune critique envers les autres membres du groupe ne sera tolérée.